

Délibération du CHSCT relative aux conditions de travail du CRE

Les membres du CHSCT réunis ce jeudi 6 septembre 2018 découvrent les plans de la Direction Régionale.

Au service CRE : 17 agents dans 109m2 avec des contraintes acoustiques fortes (téléphone et échanges entre agents sur les pratiques professionnelles) ainsi que des déplacements importants. Les membres du CHSCT s'inquiètent quant à cette organisation qui risque de mettre à mal la cohésion professionnelle ; l'exiguïté des locaux nuit tant à la qualité du travail qu'à la qualité de vie au travail.

Les membres s'opposent à de telles conditions de travail pour nos collègues du CRE et demandent à la direction de faire de nouvelles propositions d'aménagement.

De son côté le CHSCT, mandaté par le CE, rencontrera le collectif du CRE le 14 septembre afin de recueillir les éléments factuels liés à l'activité.

Encore une fois, Pôle Emploi ne se donne pas les moyens de la politique annoncée.

Délibération adoptée à l'unanimité jeudi 6 septembre 2018

Aude BARON GRAVIER

Secrétaire du CHSCT PECVL

